

 EN 1 CLIC

Opération tranquillité vacances

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la police municipale de surveiller votre domicile.

Des patrouilles sont alors organisées par les forces de l'ordre. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (tentatives d'effractions, effractions, cambriolages).

Il convient de remplir le formulaire en ligne sur mesdemarches.aubagne.fr  au moins 2 jours avant votre départ.